

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 545, «règlement sur les chiens dangereux» est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 6 juillet 2020.

Le règlement # 545 est entré en vigueur le 7 juillet suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce septième jour du mois de juillet 2020

Maryse Desbiens
Directrice générale / secrétaire-trésorière